

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



17049145

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

24 -03- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

Greffier

N° d'entreprise : 0631.689.932

Dénomination

(en entier) : **IMAGE CONCEPT**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 7500 Tournai, Quai des Vicinaux, 24-02

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Extrait du procès-verbal dressé par Maître Jean-Louis LHÔTE, Notaire associé à Dour, le vingt-trois mars deux mille dix-sept, en cours d'enregistrement au bureau de Dour.

L'assemblée a décidé de constater le transfert du siège social de la société à 7500 Tournai, Quai des Vicinaux, 24-02, décidé par assemblée générale extraordinaire du quinze février deux mille seize et publié aux annexes du Moniteur belge du sept avril deux mille seize sous le numéro 16048382.

Rapports

Conformément à l'article 287 du Code des sociétés, visant la modification de l'objet social d'une société privée à responsabilité limitée, ont été établis les documents suivants :

- situation active et passive de la société arrêtée à la date du trente-et-un décembre deux mille seize ;
- rapport justificatif établi par la gérance.

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social de la société par l'ajout des activités suivantes :

- L'installation, entretien et réparation d'installation de tous types de chauffage, de ventilation, de conditionnement d'air, d'isolation et de tous systèmes d'économie d'énergie ;
- L'installation et réparation de sanitaires, de plomberie ;
- Les installations électriques, domotiques, électroniques, informatiques ;
- L'installation, entretien et réparation d'installation d'énergie renouvelable de tous types ;
- Activité de conseil et d'audit énergétique ;
- Tous travaux d'entreprise générale de construction ou de rénovation immobilière, de terrassement, d'aménagement selon toutes techniques dans les limites autorisées en industriel, semi-industriel ou en domestique
- Achat et vente en gros ou au détail de divers biens et prestations de services tant en Belgique qu'à l'étranger
- La société pourra également opérer la réalisation d'investissements immobiliers, tels qu'achat, vente, échange, lotissement, promotion, mise en valeur, restauration, aménagement, construction, transformation, mise en location ou prise en location de tous immeubles, tant en Belgique qu'à l'étranger, ainsi que la constitution de tous droits réels sur lesdits immeubles.

En conséquence de l'adoption du point ci-avant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée a décidé de remplacer l'article 3 des statuts par ce qui suit :

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

- Toutes activités se rapportant à la conception, la fabrication, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la vente, la location de tous produits de communication en général : enseignes, signalétiques, publicité, lettrage, impressions..., de tous supports matériels, audiovisuels, informatiques et autres généralement quelconques ;
- Tous travaux de conception, de marketing, d'informatique, de photographie, de reproduction, de consultance et de communication en général en Belgique et à l'étranger sans aucune restriction y compris travaux de traduction et interprétation ;
- La représentation et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial de tous types de produits ;
- La fabrication, le découpage, la conception, l'impression et le développement d'objet design industriel, graphique, décoratif intérieur et extérieur ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

- La fabrication d'articles en bois, aluminium, PVC, plexi, acier et panneaux composite ou tous autres matériaux ;
- La fabrication de panneaux indicateurs et de panneaux de signalisation ;
- La muséographie et la scénographie ;
- La location, la vente et l'installation d'afficheurs monolignes et multilignes ;
- L'installation de stores, bannières...
- L'installation, entretien et réparation d'installation de tous types de chauffage, de ventilation, de conditionnement d'air, d'isolation et de tous systèmes d'économie d'énergie ;
- L'installation et réparation de sanitaires, de plomberie ;
- Les installations électriques, domotiques, électroniques, informatiques ;
- L'installation, entretien et réparation d'installation d'énergie renouvelable de tous types ;
- Activité de conseil et d'audit énergétique ;
- Tous travaux d'entreprise générale de construction ou de rénovation immobilière, de terrassement, d'aménagement selon toutes techniques dans les limites autorisées en industriel, semi-industriel ou en domestique
- Achat et vente en gros ou au détail de divers biens et prestations de services tant en Belgique qu'à l'étranger

- Elle pourra également opérer la réalisation d'investissements immobiliers, tels qu'achat, vente, échange, lotissement, promotion, mise en valeur, restauration, aménagement, construction, transformation, mise en location ou prise en location de tous immeubles, tant en Belgique qu'à l'étranger, ainsi que la constitution de tous droits réels sur lesdits immeubles.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières, d'importation et d'exportation se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement de sociétés affiliées ou filiales et leur prodiguer des avis.»

L'assemblée générale a conféré tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent et la réalisation de la coordination des statuts.

L'assemblée a constaté la nomination de Monsieur Antoine DELFOSSE, né à Boussu le treize mars mil neuf cent nonante-et-un, domicilié à 6280 Gerpinnes, allée du Grand Cheniat, numéro 17, à la fonction de gérant depuis le premier mars deux mille dix-sept.

L'assemblée a conféré tous pouvoirs à l'organe de gestion pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets figurant à l'ordre du jour et pour coordonner les statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Jean-Louis LHÔTE, Notaire associé à Dour

Déposés en même temps :

- Expédition du procès verbal comprenant les rapport et situation de la société conformément à l'article 287 du Code des sociétés;
- Statuts coordonnés.